

MAIRIE de GIVRY

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU
CONSEIL MUNICIPAL**

du 14 AVRIL 2008 à 20H30

L'an DEUX MILLE HUIT et le QUATORZE du mois d'AVRIL, le Conseil Municipal de la Commune de GIVRY s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances à la MAIRIE, salle du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Daniel VILLERET, Maire.

Etaient présents :

M. VILLERET, Maire,
Mme CLERGET, Mme LE DAIN, M. MARCANT, Mme LE CARRER, M. DUFOURD, Mme COMEAU, M. BARONNET, Adjoints au Maire,
Mme JOBERT, Mme THENOT, M. DANL, M. BOIVIN, Mme BARONNET, Mme SEBILLE, Mme AMENDOLA, M. VIGNAT,
M. THEUREAU, M. CHERPION, Mme BOILLOT, Mme CHARVET, Mme BESSON, M. COURTALON, Conseillers Municipaux.

Pouvoirs : M. BOBILLOT à Mme CLERGET, M. KIRCHE à Mme LE CARRER, Mme GUICHARD-HADDAD à Mme COMEAU,
M. BURAT à M. VILLERET, M. BENAIOUN à M. CHERPION

Absent : Néant

--==--==--==--

M. DANL est désigné en qualité de Secrétaire de Séance.

--==--==--==--

Le compte-rendu de la séance du 14 février 2008 a été adopté par les membres du Conseil Municipal élus sous le précédent mandat.

Les comptes-rendus des séances des 21 et 31 mars 2008 ont été adoptés par l'ensemble des membres du Conseil Municipal.

DECISIONS

1° FINANCES – TAUX D'IMPOSITION 2008

M. VILLERET informe le Conseil Municipal qu'il convient, avant le vote du Budget Primitif, et en application du Code Général des Collectivités Territoriales, de fixer le montant des taux d'imposition à appliquer pour l'année 2008.

Il rappelle au Conseil Municipal que le budget principal nécessite des rentrées fiscales.

Les taux d'imposition proposés ont été présentés à la commission de finances le 7 avril dernier. Il est proposé au Conseil Municipal de faire évoluer les taux en fonction de l'évolution de l'inflation, d'appliquer une variation proportionnelle de 2.80% (indice du coût de la consommation Série Hors Tabac Ensemble des Ménages au 25/03/2008), et de fixer ces taux comme suit :

✓ Taxe d'Habitation	: 13,55 %
✓ Taxe sur le Foncier Bâti	: 19,26 %
✓ Taxe sur le Foncier Non Bâti	: 43,29 %
✓ Taxe Professionnelle	: Néant – Grand Chalon

M. VILLERET précise aux conseillers que comme cela a été indiqué à l'occasion du débat d'orientations budgétaires le 3 avril dernier, l'augmentation appliquée aux taux est limitée à 2.8%, c'est-à-dire au taux d'inflation 2007 (panier de la ménagère hors tabac).

M. CHERPION informe les conseillers que le groupe « Givry j'y crois » s'étant engagé à suivre l'inflation, il votera ces taux qui ne dépassent pas l'inflation.

Le Conseil Municipal, **à l'Unanimité**, décide :

- d'adopter les taux d'imposition ci-dessus pour l'année 2008.

2° FINANCES – BUDGET PRIMITIF COMMUNE - 2008

M. VILLERET rappelle que le Conseil Municipal doit annuellement adopter le budget primitif au plus tard le 31 mars de l'année en cours, ou le 15 avril les années de renouvellement de l'assemblée délibérante.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'en application de la loi du 6 février 1992, il a débattu sur les orientations générales de ce budget lors de sa séance du 3 avril dernier.

Ce projet de budget a été présenté à la commission de finances le 7 avril dernier.

Le budget de cette année s'équilibre avec 3 464 957.25 € en fonctionnement, et 1 925 699.89 € en investissement.

Des documents détaillant ces sommes ont été fournis aux conseillers.

La balance du budget est la suivante :

	Dépenses	Recettes	Balance
Fonctionnement	3 464 957.25 €	3 464 957.25 €	0,00 €
Investissement	1 925 699.89 €	1 925 699.89 €	0,00 €
Total	5 390 657.14 €	5 390 657.14 €	0,00 €

En introduction, M. VILLERET précise aux conseillers que ce budget a été établi sur les bases du débat d'orientations budgétaires, et construit avec prudence en tenant compte des facteurs suivants :

- l'année 2008 est déjà fortement engagée puisque plus d'un trimestre s'est écoulé,
- la poursuite des décisions votées par les conseillers précédents en fonctionnement comme en investissement,
- des dépenses de fonctionnement contraintes par certaines dépenses comme le personnel, l'énergie ou l'entretien, pour lesquelles il n'a pas été possible en un mois d'examiner les pratiques antérieures et d'engager des économies,
- des dépenses d'investissement contraintes par des décisions ou des projets initiés les années antérieures : église, voirie, état défectueux du parc de véhicule,
- la situation nationale des finances qui conduit à minimiser les espoirs de subventions de l'Etat et même celles des conseils général et régional.

Le choix dans la construction de ce budget a été d'augmenter les dépenses de fonctionnement de 4% par rapport au réalisé de 2007, sauf pour certaines dépenses identifiées qui seront davantage augmentées. Les recettes de fonctionnement ont été augmentées de 2% par rapport au réalisé 2007, excepté la recette provenant des impositions qui est pondérée de + 2.8%.

S'agissant de la section d'investissement, aucun projet nouveau n'a été inscrit au budget, ceci afin d'être capable financièrement de respecter les engagements pris antérieurement.

Il ajoute que l'ensemble des dépenses de fonctionnement subit une hausse de 20% par rapport au réalisé de 2007, en raison des articles identifiés qui ont été augmentés pour des raisons précises. De même l'augmentation importante des crédits d'amortissement à la demande du percepteur, et les 76 000 € de virement de section à section contribuent à cette hausse. Si on retire ces deux articles, la hausse des dépenses de fonctionnement se limite à 11%.

Il propose au Conseil de détailler le budget et d'examiner les articles dont les crédits ont augmenté de plus de 4%, ou dont le montant dépasse les 10 000.00 €.

Il rappelle que le budget est voté par chapitre, section par section, puis dans sa globalité.

Mme LE DAIN détaille les articles du budget primitif :

- 60612 – énergie et 60622 – carburant : hausse de 8% liée à l'augmentation des coûts de l'énergie qui va perdurer cette année,
- 611 – prestations de services : augmentation liée à l'ouverture envisagée du centre de loisirs les mercredis (restauration), des recettes complémentaires sont également attendues,
- 6135 – locations mobilières : hausse correspondant à la location d'un transformateur pour alimenter en électricité le chantier de la cuverie aux carrières rouges,
- 61523 – entretien voies et réseaux : hausse en raison du problème de dysfonctionnement de la balayeuse qui sera utilisée jusqu'au bout et lorsqu'elle ne sera plus en état de fonctionner, il faudra faire appel aux services d'un prestataire extérieur,
- 61524 – entretien bois et forêts : augmentation de 50% en raison de l'inscription de la dépense relative à l'échenillage des cocons de chenilles processionnaires aux Chenèvres. Le travail est terminé et la dépense est bien plus importante que l'estimation initiale. L'engagement de l'ancienne municipalité était de 35 000.00 € et la facture s'élève à 77 000.00 € (14 400 nids retirés contre 1 400 prévus au départ).

M. VILLERET précise qu'il a donné la consigne à l'ONF de retirer tous les nids de ce secteur. Il ajoute avoir sollicité des services de l'ONF un devis pour une opération de traitement aérien de la forêt. Il conclue qu'à l'avenir, ce seront les riverains qui assumeront les frais d'échenillage avec s'ils le souhaitent une organisation des travaux par la commune.

Mme CHARVET fait remarquer que compte tenu de son montant, cette facture n'a pas totalement été budgétée.

M. VILLERET répond qu'effectivement tous les travaux n'ont pas été budgétés et qu'il faudra prévoir davantage de crédits par une décision modificative.

- 6156 – Maintenance : S'agissant des contrats de maintenance comme ceux d'entretien, de nettoyage, de télécom..., une réflexion sera engagée par la commission finances pour revoir tous ces contrats de prestation, faire jouer la concurrence, et réaliser des économies. Cependant, ce n'est pas en moins de un mois que cette étude des contrats a pu être menée. Les services doivent avertir les adjoints dès qu'un contrat arrive à échéance, pour étudier la mise en place d'options plus économiques.
- 6227 – honoraires : hausse en raison de l'inscription d'une provision concernant l'audit financier annoncé au cours de la campagne électorale pour analyser la gestion financière de la commune,

- 6232 – fêtes et cérémonies : il s'agit principalement de la dépense relative à Givry en fête sous-traitée à Chérie FM. Faute de temps matériel pour choisir une autre organisation de cette fête cette année et prendre une autre option. Une rencontre est prévue avec Chérie FM mercredi 16 avril prochain,
- Chapitre 012 – personnel : hausse de +7.8%, calcul des services comprenant les salaires, les primes, avec la prévision de 2 ½ postes pour l'extension de l'ouverture du centre de loisirs. La seule marge de manœuvre sur ce chapitre se limite aux recrutements.

Le Conseil Municipal, **par 21 voix « POUR » et 6 « ABSTENTIONS »**, décide :

- d'adopter le budget primitif 2008 de la commune section par section, puis dans sa globalité.

3° FINANCES – BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT - 2008

M. VILLERET rappelle que le Conseil Municipal doit annuellement adopter le budget primitif au plus tard le 31 mars de l'année en cours, ou le 15 avril les années de renouvellement de l'assemblée délibérante.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'en application de la loi du 6 février 1992, il a débattu sur les orientations générales de ce budget lors de sa séance du 3 avril dernier.

Ce projet de budget a été présenté à la commission de finances le 7 avril dernier.

Le budget Assainissement de cette année s'équilibre avec 263 800.09 € en fonctionnement, et 521 206.68 € en investissement.

Des documents détaillant ces sommes ont été fournis aux conseillers.

La balance du budget est la suivante :

	Dépenses	Recettes	Balance
Fonctionnement	263 800.09 €	263 800.09 €	0,00 €
Investissement	521 206.68 €	521 206.68 €	0,00 €
Total	785 006.77 €	785 006.77 €	0,00 €

Le Conseil Municipal, **à l'Unanimité**, décide :

- d'adopter le budget primitif Assainissement 2008, section par section, puis dans sa globalité.

4° FINANCES – BUDGET PRIMITIF MAISON MEDICALE - 2008

M. VILLERET rappelle que le Conseil Municipal doit annuellement adopter le budget primitif au plus tard le 31 mars de l'année en cours, ou le 15 avril les années de renouvellement de l'assemblée délibérante.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'en application de la loi du 6 février 1992, il a débattu sur les orientations générales de ce budget lors de sa séance du 3 avril dernier.

Ce projet de budget a été présenté à la commission de finances le 7 avril dernier.

Le budget Maison Médicale de cette année s'équilibre avec 36 270.00 € en fonctionnement, et 708 757.36 € en investissement.

Des documents détaillant ces sommes ont été fournis aux conseillers.

La balance du budget est la suivante :

	Dépenses	Recettes	Balance
Fonctionnement	36 270.00 €	36 270.00 €	0,00 €
Investissement	708 757.36 €	708 757.36 €	0,00 €
Total	745 027.36 €	745 027.36 €	0,00 €

Le Conseil Municipal, **à l'Unanimité**, décide :

- d'adopter le budget primitif Maison Médicale 2008, section par section, puis dans sa globalité.

CONSEIL DU 14 AVRIL 2008

1) COMPTE RENDU DU 21 MARS

- a. Les 2 tours pour procéder à l'élection du Maire n'apparaissent pas
- b. La page 2 est coupée dans le bas

2) **COMPTE RENDU DU 31 MARS**

Quand le Maire parle, c'est « Monsieur Villeret », quand les conseillers parlent, ils sont notés par leur prénom et nom. Tout le monde doit être traité de la même façon.

3) **TAUX D'IMPOSITION 2008**

« Givry j'y crois » s'étant engagé pendant la campagne à faire évoluer les taux des 3 taxes en fonction de l'inflation, nous adopterons les taux d'imposition proposés pour 2008.

4) **DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET PRIMITIF 2008**

En dépenses de fonctionnement, le budget primitif 2008 est supérieur de 17% au budget primitif 2007 et de 20% au réalisé 2007.

Même avec les changements sur les amortissements, les augmentations proposées restent supérieures à 10%.

Ce budget reconduit au minimum ce qui existait et augmente certains postes de manière importante.

Rien n'a été fait pour réduire les dépenses comme par exemple :

- vérifier le bien fondé ou la nécessité de chacune d'elles
- mettre les fournisseurs en concurrence
- réviser les contrats
- repenser les prestations de services extérieurs
- mieux utiliser ce que l'on a

.....

Aucune personne autour de cette table, si c'était son argent personnel, ne tolérerait des augmentations de dépenses aussi importantes. Pourquoi, alors, quand il s'agit de l'argent de la collectivité, votre comportement est-il complètement différent ?

5) **DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2008**

Les dépenses d'investissements ne reflètent pas la construction d'un avenir adapté au 21^{ème} siècle comme l'affirme Monsieur le Maire dans son éditorial du bulletin des animations et informations d'avril 2008.

6) **RECETTES D'INVESTISSEMENT 2008**

Philippe CHERPION dit que la grande argentière l'a troublé en disant que dans les subventions, certaines étaient à demander.

Dans le budget d'une commune, on ne doit, en terme de subventions, ne prendre en compte que ce qui a déjà été voté par « l'organisme donneur ».

Les 625 K€ de subventions inscrites au budget ont-elles été votées par la Région ou le Conseil Régional ?

QUESTIONS DIVERSES

M. VILLERET demande aux conseillers qui acceptent que leurs photographies soient utilisées pour être insérer sur le site internet de la commune et dans le bulletin d'in formations municipales, de compléter le document intitulé « Droit à l'image ».

M. DUFOURD précise que ces portraits seront pris par Sandrine BARNAY, à l'Espace Multimédia sur rendez-vous.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45.

Le MAIRE

Le Secrétaire de Séance

Daniel VILLERET

Jacques DANI